

Georges Pompidou

Discours de Saint-Flour

De la politique agricole



La collection « Œuvres choisies », dirigée par Émilie Robin, rassemble les grands textes de Georges Pompidou dans un format accessible.

À venir dans cette collection :

n° 1 : Girondas – Nouvelle

n° 2 : Discours de Chicago – La crise des civilisations

n° 3 : Discours des Renardières – Les enjeux énergétiques

n° 4 : Poésie et politique – Causerie

n° 5 : Discours de Saint-Flour – De la politique agricole

n° 6 : Discours de Savigny-les-Beaune – La signification des autoroutes

n° 7 : Discours de Toulouse – Le but de la politique

MESDAMES ET MESSIEURS, c'est pour moi, de me trouver au milieu de tous les parlementaires, conseillers généraux et maires du Cantal, à la fois une émotion, un devoir et, permettez-moi de le dire, un honneur.

En venant ici, je viens bien sûr rendre visite, à mon département natal, et je viens aussi remercier la circonscription qui, par deux fois, m'a porté à l'Assemblée nationale, et le département tout entier, qui m'a manifesté au moment de l'élection présidentielle une confiance que je pourrais dire, presque unanime.

En même temps, c'est une façon de rendre visite à une de nos provinces qui sont parmi les plus différentes de ce que l'on peut connaître à Paris, et que le pouvoir central risquerait d'oublier et de méconnaître s'il se laissait intoxiquer par l'atmosphère de la capitale et par ce qui est fatalement la technocratie des administrations centrales.

NOS PROVINCES et en particulier celles que la nature a tenues à l'écart des développements de la grande industrie, peuvent et doivent attendre un certain nombre de choses de l'État. D'abord, qu'il leur fasse confiance et qu'il leur donne une plus grande liberté dans la gestion de leur propre développement. Ensuite, qu'il fasse l'effort de parer aux inconvénients les plus graves résultant d'un certain nombre

de données de la nature et enfin, en sens inverse, qu'il tâche de favoriser le développement des ressources qui sont le plus souvent la contre-partie de ces inconvénients.

Sur le premier point, il s'agit de favoriser la déconcentration et la décentralisation.

Déconcentration, c'est-à-dire remettre aux administrations locales, départementales, aux préfets et directeurs départementaux ou régionaux, des pouvoirs de décision qui à l'heure actuelle, appartiennent aux administrations centrales. Des mesures sont en cours de mise en œuvre à l'heure actuelle vous le savez, certaines ont déjà été prises, d'autres attendent parce qu'un certain nombre de ministères sont particulièrement réfractaires à la déconcentration, mais avec un peu de volonté et un peu d'obstination, nous y arrivons.

Décentralisation, c'est autre chose, cela veut dire que surtout à partir du moment où l'administration et notamment, l'administration préfectorale et l'administration préfectorale régionale, se trouvent détenir davantage de pouvoir, il est normal et il est naturel, et il est même nécessaire qu'elle trouve en face d'elle une représentation des citoyens.

J'ai annoncé à Lyon une réforme régionale. Cette réforme est à l'étude, et elle sera mise à l'œuvre à l'automne. Il s'agira, encore que je ne puisse naturellement pas donner les détails d'un projet de loi que le gouvernement n'a pas encore étudié, ni adopté, mais dans les grandes lignes, il s'agira de placer, à côté du Préfet de

région, et à la place des Commissions de développement régional actuelles, d'une part un Conseil consultatif qui gardera beaucoup des caractéristiques de ces CODER et qui représentera les diverses activités économiques de ces CODER et qui représentera les diverses activités économiques et sociales, et d'autre part une Assemblée représentative, représentative des élus des différents départements et qui elle, aura pouvoir délibératif pour discuter en particulier des équipements qui intéressent la région. Ainsi les élus locaux seront-ils en mesure d'agir et d'influer directement sur les équipements spécifiquement régionaux.

Pour qu'une telle réforme puisse réussir, elle suppose, d'une part, que les départements et les assemblées départementales soient représentées, et qu'ils soient eux-mêmes très représentatifs. C'est pourquoi nous serons amenés, sans diminuer la représentation des cantons ruraux, à donner une représentation un peu plus importante aux villes. Et d'autre part, cela suppose aussi qu'à l'intérieur des départements, nos communes sachent s'unir, se grouper pour pouvoir travailler efficacement et à moindre frais à la réalisation d'équipements qui leur sont nécessaires et qui sont valables pour non pas une commune, mais plusieurs communes.

Nous avons sur ce point adopté un projet de loi que vous connaissez et qui est extrêmement libéral, qui entend ne forcer personne mais qui incite les communes à se grouper sous différentes formes et suivant différentes

modalités, en laissant de toute manière toutes nos communes leur identité propre sur le plan moral en quelque sorte, par la valeur que représente la Mairie et que représentent le pouvoir et l'autorité du maire, sur le plan des rapports avec les citoyens ; mais qui doit permettre sur les plans des équipements, particulièrement et des équipements collectifs, d'unir les efforts, d'unir les moyens et de coordonner les besoins.

Nous sommes dans un département où le regroupement communal est à la fois plus nécessaire et plus difficile qu'ailleurs. Je sais ce que sont ces grandes communes de montagne, avec de très vastes étendues, je sais ce que sont les différents intérêts et je vous dis en connaissant ce département, croyez-le bien, les problèmes de chaque commune que l'intérêt des maires, l'intérêt des communes, est de s'unir et de se grouper de façon diversifiée, de façon souple, mais aussi de façon utile et efficace.

JE DISAIS ENSUITE qu'il convenait que l'État se préoccupe de pallier les inconvénients qui pèsent sur des régions comme celle-ci. Qu'est-ce que cela veut dire : cela veut dire avant tout pour le Cantal le désenclavement, pour employer un terme à la mode.

Parer aux inconvénients que représentent pour notre département d'être enfermé dans ses montagnes, lui donner des relations faciles avec l'extérieur, cela comporte aussi bien les télécommunications et le téléphone que les

communications proprement dites. Il n'y a pas que les routes, il y a les voies ferrées, il y a l'avion et je vois avec satisfaction commencer réellement le développement de l'aérodrome d'Aurillac, il y a enfin bien sûr les routes.

Sur les routes on a un peu raconté n'importe quoi, ailleurs et ici ; des autoroutes européennes sillonnent le Centre en passant là ou en ne passant pas là. Ne rêvons pas. Ne rêvons pas et préoccupons-nous d'essayer de demander la mise sur pied d'un programme routier de l'Auvergne, programme routier global, et qui comporte les réalisations possibles et nécessaires afin de faciliter nos communications, et je pense d'abord et avant tout à la route nationale 9, qui est l'ouverture vers le Nord et vers le Midi, mais aussi à d'autres, et en particulier, à cette route de Massiac à Aurillac qui a fait couler tant d'encre.

Parer aux inconvénients, favoriser aussi le développement c'est-à-dire l'utilisation pleine des ressources d'une région et d'un département. S'agissant du Cantal, c'est d'abord le tourisme, vacances d'hiver, vacances d'été. Un effort sérieux a été accompli en ce qui concerne en particulier les sports d'hiver, et nous avons vu se développer les stations du Lioran en même temps que les pentes du Puy Marie et du Sancy qui sont désormais très fréquentées. Ce développement je pense s'accentuera, et la façon dont le ministre de l'Éducation nationale a fixé avec l'accord du gouvernement et le mien, les vacances du mardi gras pour l'année prochaine, favorisera le tourisme l'hiver et par conséquent les sports d'hiver.

Tourisme d'été aussi, car si la mer et le Midi ont un prestige peut-être inégalé, il n'en est pas moins vrai que la campagne et la montagne représentent encore pour beaucoup de gens un attrait considérable et surtout pour les enfants, et peut-être pour les vieillards quelque chose de plus sain et de plus revigorant. Pour développer le tourisme, il faut développer l'hôtellerie, et sur ce point, je sais qu'il y a des mesures que l'on demande. En particulier on souhaite que les prêts puissent être accordés plus libéralement, pour des hôtels de moindre capacité que la règle actuelle, en ce sens que l'on considère à juste titre que dans des régions comme celle-ci, l'hôtel idéal c'est l'hôtel qui est géré d'une façon familiale et qui par conséquent peut difficilement dépasser une vingtaine de chambres.

Je suis disposé à appuyer cet effort, mais peut-être faudrait-il aussi que nos compatriotes qui démontrent, à Paris notamment, leurs capacités hôtelières, veuillent bien les démontrer un peu dans leur propre département.

QUEL QUE SOIT L'INTÉRÊT DU TOURISME, la ressource essentielle de l'Auvergne et du Cantal restera l'agriculture. Et je voudrais m'y étendre car c'est un problème à la fois régional, certes, mais aussi national.

L'industrialisation, vous le savez, a été marquée comme l'objectif premier du VI^e Plan, et elle sera sans doute encore, l'objectif premier du VII^e Plan. Notre rang international, notre poids en Europe exigent que nous comblions notre retard dans ce domaine, mais il n'y a pas d'opposition, il y a

complémentarité entre l'industrie et l'agriculture considérées à l'échelon national. Le monde agricole a besoin d'une industrie en expansion, d'une industrie plus puissante. Il en a besoin d'abord pour lui fournir les produits d'équipement et de consommation qui lui sont nécessaires. Il en a besoin parce que de toute manière, le nombre des exploitations agricoles ne pouvant pas augmenter et tendant même à diminuer, dans certains régions surtout, il faut bien que l'industrie apporte un surcroît de main-d'œuvre à la jeunesse qui ne trouverait pas dans l'agriculture des emplois en nombre suffisant.

Le monde agricole a aussi besoin pour achever sa reconversion, pour alléger ses difficultés, d'un effort de solidarité de la collectivité nationale. À l'heure actuelle, le seul budget de l'État comporte 18 milliards de nouveaux francs, soit 1 800 milliards d'anciens francs de transferts au bénéfice de l'agriculture. C'est évidemment l'activité industrielle qui fournit les ressources nécessaires.

Mais la société industrielle n'a pas moins besoin de l'agriculture. D'abord l'agriculture nourrit les Français et son développement, dans ces dernières années, nous a donné l'indépendance sur le plan alimentaire. Alors qu'en 1962, au moment même où je devenais Premier ministre, nous ne couvrons nos besoins alimentaires qu'en important beaucoup plus que nous n'exportions ; nos ventes à l'extérieur ne représentaient que 62% de nos achats ; à l'heure actuelle, nous avons équilibré nos échanges et ces échanges représentent dans le commerce extérieur une

place très importante. Aujourd'hui les exportations agricoles et alimentaires et les importations dans ce même domaine représentent 16 milliards dans un sens et 16 milliards de nouveaux francs dans l'autre. C'est dire l'importance que représente désormais l'agriculture dans notre commerce extérieur.

J'ajoute que le Marché commun nous a apporté sur ce point des avantages considérables, nous avons depuis la mise en train du Marché commun agricole, développé nos exportations vers les pays du Marché commun au point d'atteindre maintenant un excédent commercial de 4 milliards et demi de nouveaux francs, 450 milliards d'anciens francs pour ces seuls produits. Et aujourd'hui l'Angleterre va venir rejoindre la Communauté économique, l'Angleterre, sur laquelle on pourrait disserter longtemps mais qui globalement est le premier pays du monde pour l'importation de produits alimentaires.

C'est pourquoi notre agriculture n'a aucune raison de craindre la régression, et elle doit au contraire se donner comme objectif : l'expansion. Et les déclarations de quelques techniciens de l'abstraction sont tout à fait contraires à l'évolution réelle.

Songeons que dans un monde où la population croît à un rythme très rapide, un monde qui, il y a peu de temps encore, comportait 500 millions d'habitants et qui en comporte aujourd'hui 3 milliards, le risque alimentaire n'est pas dans la surabondance, il est dans la pénurie.

Cette surabondance apparente est en réalité le fait d'une mauvaise organisation des marchés et d'une inégalité excessive entre les nations. Par conséquent nous pouvons et nous devons nous donner comme objectif de développer nos productions agricoles. Mais en attendant que les marchés internationaux soient mieux organisés, en attendant que le déséquilibre entre les pays qui meurent de faim et les pays développés se soit atténué, il faut bien non seulement produire, mais vendre. Il faut que cette production trouve des acheteurs, et il faut qu'elle assure un niveau de vie convenable aux producteurs.

Nous ne pouvons résoudre ce problème que par une politique de la qualité. Et de ce seul point de vue-là, je me félicite, après avoir pendant plusieurs années tant demandé aux producteurs du Cantal de se grouper, de s'unir pour arriver à donner à la production du fromage une qualité égale, je me félicite de la création du groupement laitier cantalien.

Lors même de ces négociations avec la Grande-Bretagne, et alors que l'idée qui avait été jetée, dans les débuts par la Commission semblait quelque peu abandonnée, j'ai pensé un peu au Cantal en demandant au Premier ministre britannique si le fromage de la Nouvelle-Zélande avait aussi tant d'importance que le beurre, et en fait, il suffit de penser à cet exemple pour voir nos possibilités. La Grande-Bretagne importe à l'heure actuelle 75 000 tonnes de fromage de Nouvelle-Zélande, or, les règlements qui viennent d'être adoptés ou plus tôt les

accords qui viennent d'être passés font que pratiquement au cours de la période transitoire, ces importations diminueront et tendront à disparaître. Il y a là par conséquent, pour nos producteurs de fromage, une nouvelle possibilité, il faudra la saisir.

POLITIQUE DE LA QUALITÉ, politique de la productivité, et de ce point de vue, est-ce que cela veut dire qu'il faille aller vers la concentration par principe, et vers l'organisation de vastes fermes suivant les méthodes américaines ? Vous le savez, je l'ai dit bien des fois, je ne le crois absolument pas.

Assurément il faut que les exploitations atteignent une taille moyenne, une taille raisonnable, il me semble d'ailleurs que dans le Cantal presque partout, c'est déjà réalisé. Mais je ne suis pas partisan de suivre l'exemple des continents nouveaux, ni même de ce que l'on voit dans les pays de l'Est. Et à ceux qui pourraient se laisser tenter, par certaines propagandes, je conseillerais la lecture d'un certain article que j'ai lu récemment dans un journal d'extrême-gauche, et qui faisait une description dithyrambique de l'agriculture dans un pays de l'Est européen. On nous y expliquait que l'on avait commencé en 1952 à ramener les exploitations à des superficies de l'ordre de 50 à 60 hectares. Puis que, en 1959, un nouvel effort avait porté le minimum de surface des exploitations à 3 500 ou 4 000 hectares et qu'enfin, on était arrivé à l'idéal en 1970 avec des exploitations de 20 000 à 30 000 hectares. On ajoutait d'ailleurs

qu'évidemment, ceci avait comporté des regroupements de population. Ce qui veut dire que les paysans avaient été purement et simplement déportés vers des concentrations urbaines.

Eh bien, nous n'en voulons pas et nous voulons sauvegarder, dans nos régions surtout, l'exploitation familiale. Nous voulons la sauvegarder pour des raisons sociales évidentes, pour des raisons politiques évidentes, mais aussi plus générales et je dirais dans le cadre d'une politique de l'environnement et du paysage français.

La France ne doit à aucun prix devenir une poussière d'agglomérations urbaines dispersées dans un désert même verdoyant et même entretenu. Sauver la nature qui sera demain le premier besoin de l'homme, c'est sauver la nature habitée et cultivée. Une nature abandonnée par le paysan, même si elle est entretenue devient une nature artificielle et je dirais une nature funèbre. Tout autre formule d'ailleurs serait non seulement déplorable, mais serait ruineuse. Et même sur le plan économique, il est à mon sens plus rentable d'avoir des terres habitées et cultivées par des hommes, même si on est obligé d'aider ces hommes, que d'avoir de vastes réserves nationales, entretenues, conservées et protégées fatalement par une masse de fonctionnaires.

TOUT CELA SUPPOSE UNE POLITIQUE AGRICOLE.

Cette politique, elle a été définie à l'origine par la loi d'orientation de 1960, la loi complémentaire de 1962, j'ai

eu moi-même l'occasion d'en préciser certains aspects en 1967 à Aurillac, et peut-être certains de vous s'en souviennent, c'est elle que nous poursuivons. Cette politique comporte, ne le dissimulons pas, d'abord de ne pas contrarier, et même de favoriser le développement de la grande agriculture de plaine, elle comporte ensuite la nécessité de faciliter le départ des agriculteurs âgés, de façon à permettre un certain regroupement nécessaire des exploitations dans les régions de montagne, comme dans les régions de bocage. Cela a été la création de l'indemnité viagère de départ, et même de la pré-indemnité viagère de départ dans les zones de rénovation rurale.

Cette politique comporte une aide et une aide importante à l'heure actuelle, sous forme de transferts sociaux. N'oublions pas et n'oubliez pas, messieurs les représentants des agriculteurs, messieurs les maires des communes rurales, que si vous entendez autour de vous que l'on se plaint des cotisations sociales, il n'en est pas moins vrai qu'à l'heure actuelle, la collectivité paie finalement les deux tiers du régime social agricole. En contrepartie, le maintien de cette aide doit comporter pour les plus favorisés de cette grande agriculture de plaine dont je parlais, le retour au droit commun en matière fiscale, aussi bien qu'en matière de régime social.

Cette politique comporte aussi, obligatoirement, un effort en faveur de l'habitat rural. Dans la mesure où, nous le savons pour les jeunes et en particulier pour les jeunes femmes, ce qui les fait hésiter le plus à aller s'installer à la

ferme, à rester à la ferme, ce sont les conditions de vie et les conditions de confort. Certes on ne peut pas tout faire à la fois et d'un seul coup, mais il faut bien admettre, que désormais, les jeunes ruraux et les jeunes paysans n'accepteront pas de ne pas avoir à la ferme le minimum de confort que l'on trouve à la ville.

Un certain nombre de changements se sont produits qui ont certainement transformé l'existence du paysan, mais beaucoup encore doit être fait en ce sens, qu'il s'agisse d'adduction d'eau et même d'électrification. Cette politique comporte encore un aspect régional et une aide spéciale pour un certain nombre de régions, parmi lesquelles l'Auvergne, que l'on appelle les zones de rénovation rurale. Cette création des zones de rénovation, avait donné beaucoup d'espoir, certains l'ont discutée depuis ; ils ne se rendent pas compte que, dans un département comme le Cantal, elle a permis, pour beaucoup d'équipements, le doublement des crédits.

Et j'ajoute que, pour éviter précisément toute incertitude, et toute suspicion, nous ferons le nécessaire pour créer un fond spécial de rénovation rurale de telle manière que les crédits de la rénovation rurale soient globaux et séparés des crédits de chaque ministère et qu'on ne puisse pas par conséquent, prétendre qu'en réalité ce sont les crédits normaux que l'on baptise crédits supplémentaires par ce vocable de rénovation rurale.

En même temps vous le savez, et ceci concerne surtout nos montagnes, le gouvernement a récemment adopté un projet de loi, sur la mise en valeur pastorale dans les régions d'économie montagnarde, projet de loi qui n'a pas encore été soumis au Parlement, mais dont nous pensons que, pour les hommes de la montagne, il devrait permettre un regroupement du travail, une facilité de vie supplémentaire et par conséquent le maintien de la vie et des pâturages dans des régions que l'on aurait autrement toutes les raisons d'abandonner.

CETTE POLITIQUE AGRICOLE comporte aussi, je ne le discute pas, un autre aspect qui est la politique des prix. Il faut sans aucun doute une certaine politique des prix agricoles, on ne peut pas spéculer perpétuellement sur l'augmentation de la productivité ou sur la concentration des exploitations. On pouvait choisir d'autres voies au moment où l'on a choisi le système du Marché commun agricole. Mais il est normal et naturel que l'on ait une politique des prix qui permette par elle même la rentabilité des exploitations. Et ce qui est important, c'est que cette politique des prix ne soit pas en quelque sorte aveugle, que l'on distingue entre les productions, et qu'en particulier, dans cette hiérarchie des prix on donne une priorité aux productions animales. C'est l'effort, vous le savez, que la France mène à Bruxelles constamment. Le ministre de l'Agriculture, qui est ici, a récemment encore pu obtenir quelques résultats en ce domaine. Nous ne cesserons pas en tout cas, de poursuivre

cette action, et d'autant plus que la Communauté européenne – et ce sera encore plus vrai avec l'entrée des nouveaux pays et des nouveaux candidats – est largement déficitaire en matière de production de viande.

La politique agricole suppose enfin une organisation dans la production et dans la commercialisation, et que cette organisation soit faite en fonction de la demande, c'est-à-dire en tenant compte des besoins de la consommation urbaine et des besoins de la demande extérieure. C'est le seul moyen de défendre les agriculteurs qui sont de plus en plus concentrés ; et c'est pourquoi le gouvernement a entrepris une action en faveur des groupements et des comités économiques. C'est pourquoi tout à l'heure je me félicitais de la création du groupement laitier cantalien. C'est dans ce même esprit que s'inscrit la proposition de loi que M. Lelong, député qui fut mon collaborateur, et qui porte réforme de l'ordonnance sur la coopération, proposition de loi que le Parlement aura à discuter.

C'est dans le même esprit aussi que nous cherchons le développement de la formation professionnelle. Pour mener cette politique, je voudrais que tout le monde, et en particulier les représentants de l'agriculture, comprennent la nécessité d'une étroite consultation et d'une collaboration permanente entre la profession et l'État. Certes il n'est pas nécessaire que l'on soit du même avis pour se rencontrer, il n'est même pas nécessaire que l'on soit toujours d'accord sur les conclusions.

Mais l'État ne peut avoir une politique cohérente et une politique intelligente et adaptée, que s'il est réellement au courant des besoins de la profession. Et la profession ne peut comprendre les nécessités d'une certaine adaptation, d'une certaine voie qu'elle doit suivre, que si l'État lui explique ses propres difficultés, ses propres problèmes et en particulier tous ceux qui tiennent au Marché commun et à l'extérieur.

C'est pourquoi dans l'agriculture et dans le domaine agricole plus peut-être que partout ailleurs, la concertation et la participation sont indispensables.

Voilà mesdames et messieurs les maires, puisque j'ai le plaisir de voir que le nombre des femmes maires tend à s'accroître, et messieurs les conseillers Généraux, ce que je voulais vous dire très simplement. Je voudrais en terminant vous dire quel réconfort peut trouver, et trouve, le président de la République à être un moment au milieu de vous.

Bon sens, esprit d'initiative, goût du travail, sens de l'économie, voilà des vertus que l'on vous reconnaît. Je pense que l'habitude ancestrale de parcourir nos plateaux et nos montagnes au pas lent du paysan donne tout naturellement le goût des vastes étendues et le sens de la durée, nécessaire pour atteindre le but. Puissiez-vous transmettre ces vertus à tous les Français.

Institut Georges Pompidou – Paris – novembre 2016

Georges Pompidou consacre le samedi 26 juin 1971 à une visite dans le Cantal : son village natal, Montboudif, avant Saint-Flour, où un déjeuner rassemble les élus cantaliens.

C'est durant le déjeuner qu'il prononce ce grand discours qui propose une vision d'ensemble de l'avenir de l'Auvergne, articulée autour du soutien à l'agriculture et à la ruralité, de la décentralisation, du développement du tourisme et de la construction européenne.

L'INSTITUT GEORGES POMPIDOU, association reconnue d'utilité publique, assure la mémoire de l'action politique, économique, culturelle et sociale de Georges Pompidou, en partenariat étroit avec les Archives nationales. Il anime en particulier la recherche historique sur Georges Pompidou et étudie les mutations de la France des années 1960 et 1970.

Contact : Institut Georges Pompidou – 6 rue Beaubourg – 75004 Paris
recherche@georges-pompidou.org – <http://www.georges-pompidou.org>

Crédits photographiques : Olivier Bailleux, licence Creative Commons version BY NC ND

